



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 171 de l'ordre du jour

Octroi à la Banque interaméricaine de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Drahoslav Štefánek (Slovaquie)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi à la Banque interaméricaine de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale » a été inscrite à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session à la demande de l'Argentine (au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes).
2. À sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à l'ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 26e séance, le 10 novembre 2000. Les vues des représentants qui ont pris la parole lors de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.6/55/SR.26).
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une lettre datée du 27 juillet 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/55/192).

II. Examen du projet de résolution A/C.6/55/L.13

5. À la 26e séance, le 10 novembre, le représentant du Brésil, au nom des pays suivants : Argentine, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Nicaragua, Pérou, Portugal, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela, auxquels se sont joints par la suite l'Espagne, la France et le Panama, a

présenté un projet de résolution intitulé « Octroi à la Banque interaméricaine de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale » (A/C.6/55/L.13). Saint-Vincent-et-les-Grenadines s'est retirée de la liste des auteurs du projet de résolution.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/55/L.13 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

Octroi à la Banque interaméricaine de développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Désireuse de promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Banque interaméricaine de développement,

1. *Décide* d'inviter la Banque interaméricaine de développement à participer à ses sessions et à ses travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour donner suite à la présente résolution.
